

**A2M PAYS DE LOIRE**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 305.000 Euros

Siège social :

26 Bis Rue du Marché Commun  
44324 NANTES

**R.C.S. NANTES B 430 263 749**

Déposé au Greffe  
le 20 DEC. 2010  
sous le N° 301 2674  
RCS N° 01 B 308

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 29 NOVEMBRE 2010**

**LA SOUSSIGNÉE :**

La société **VINCI Energies Ouest Atlantique**, Société par Actions Simplifiée au capital de **25 650 000** Euros, dont le siège social est à **SAINT-HERBLAIN (44800)**, « **Le Newton** »-Avenue Marcellin Berthelot, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro RCS **443 974 241**,

Représentée par, Monsieur **Patrick HOMMETTE**,

Agissant en qualité d'associé unique de la société **A2M PAYS DE LOIRE**, Société par Actions Simplifiée au capital de **305.000** Euros, dont le siège social est à **NANTES (44324)**, 26 Bis Rue du Marché Commun,

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, l'associé unique ratifie la décision de transférer le siège social. Le siège social initialement domicilié à **NANTES (44324)**, 26 Bis Rue du Marché Commun sera transféré à compter 1<sup>er</sup> décembre 2010 à **SAINT-HERBLAIN (44800)**, « **Le Newton** »- Avenue Marcellin Berthelot.

*Dy*

L'article 4 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à SAINT-HERBLAIN (44800), « Le Newton »-Avenue Marcellin Berthelot.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Président sous réserve de ratification par une prochaine Décision du ou des Associés et partout ailleurs en France, en vertu d'une décision du ou des Associés.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Fait en cinq originaux  
A SAINT-HERBLAIN  
Le 29 novembre 2010

Pour **VINCI Energies Ouest Atlantique**

Monsieur **Patrick HOMMETTE**

